



## TARIFS ET REGLEMENT FINANCIER Année Scolaire 2021/2022

Suivant votes du Conseil d'Administration de l'OGEC du 1<sup>er</sup> mai 2021

### LA CONTRIBUTION DES FAMILLES ET ASSURANCE SCOLAIRE

La contribution financière versée par les familles sert à couvrir les dépenses liées au caractère propre de l'établissement scolaire (animation pastorale et éducative propre à l'établissement) et celles liées à la rénovation du patrimoine immobilier et au premier équipement de l'établissement.

Elles couvrent également les dépenses de fonctionnement liées au réseau d'établissements privés : réseaux des OGEC (UDOGECE/ UROGECE/ FNOGECE), fonds de solidarité, services diocésains.

Le montant de la contribution pour l'année scolaire 2021/2022 est établie à **266€ / an / enfant** (assurance scolaire incluse). Une réduction est accordée à partir du 3<sup>ème</sup> enfant.

L'école propose aux familles l'assurance scolaire. Une formule en adhésion collective auprès de la MUTUELLE ST CHRISTOPHE permet d'avoir un tarif compétitif. Tous les enfants de l'école sont couverts. Chaque famille est libre de choisir son assurance scolaire. Une attestation d'assurance doit être fournie si l'assurance collective MUTUELLE ST CHRISTOPHE n'est pas choisie par le responsable légal de l'enfant.

#### Participation des familles année scolaire 2021 / 2022

	1 enfant	2 enfants	3 enfants
Contribution	260 €	520 €	650.00 €
Assurance scolaire	6 €	12 €	18 €
TOTAL annuel	266€	532 €	668.00 €
<b>Mensualisation sur 10 mois (de septembre à juin)</b>	<b>26.60 €</b>	<b>53.20€</b>	<b>66.80 €</b>

### Activité et sortie pédagogique

Il pourra être demandé en cours d'année une participation pour diverses activités pédagogiques se déroulant dans l'école ou hors de l'école. Cette participation sera fixée en fonction de la sortie ou de l'activité organisée par l'équipe éducative.

Si une classe découverte est organisée, les modalités financières seront présentées aux parents d'élèves concernés.

### APEL – Association des Parents d'Elèves

[www.apel.fr](http://www.apel.fr)

Le montant par famille et par an s'élève à **22 €**. L'adhésion à cette association est volontaire, elle permet de recevoir le magazine Famille & Education, et de prendre part au vote lors de l'Assemblée Générale.

L'APEL de votre école a pour mission de représenter les familles auprès des institutions, d'organiser des moments d'accueil au sein de l'école, elle soutient les projets pédagogiques et elle est surtout le lien entre les familles et l'école.

Par la convention signée entre l'OGEC et l'APEL de l'école, la cotisation est appelée sur les factures émises par l'OGEC. Par cette même convention, l'OGEC percevra pour le compte de l'APEL tous autres paiements sur sa demande.

## Modalités financières

### Contribution des familles :

- Le mode de règlement mis en place par l'école, pour en faciliter la gestion, est le prélèvement bancaire,
- Vous pouvez opter pour un paiement en une seule fois en début d'année scolaire (prélèvement début octobre) ou échelonner sur 10 mois.
- Le prélèvement bancaire s'effectue entre le 5 et le 10 de chaque mois, suivant le mois échu ( 1<sup>er</sup> prélèvement en octobre)
- Les mandats de prélèvement de l'année précédente sont reconduits automatiquement,
- Tout changement de coordonnées bancaires doit être signalé dans les meilleurs délais,
- Les nouvelles familles doivent faire parvenir leur RIB/IBAN au plus tard dans les 15 jours qui suivent le 1<sup>er</sup> jour de classe de leur(s) enfant(s) afin d'établir le mandat SEPA de prélèvement,

### Voyage scolaire :

L'école est conventionnée **ANCV**, l'OGEC accepte les chèques vacances ANCV pour le paiement des voyages scolaires.

### Départ en cours d'année :

En cas de départ en cours d'année, la contribution des familles sera recalculée au « prorata temporis ».

### Impayés :

L'établissement intentera toute action jugée nécessaire pour recouvrer les sommes impayées. En cas de défaut de paiement l'établissement se réserve le droit de ne pas réinscrire l'élève pour l'année scolaire suivante.

Cependant, en cas de difficultés financières, vous pouvez prendre contact avec le chef d'établissement afin de trouver ensemble une solution en toute discrétion.

Blandine LANG  
*Cheffe d'établissement*

Jackie RENAUD  
*Présidente OGEC*

Guillaume RAFFEGEAU  
*Président APEL*